

## **Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 31 janvier 2019**

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Ce CHSCT spécial se réunit en particulier pour le bilan de Médecine de prévention que nous n'avons pas eu depuis près de 3 ans faute de moyens consacrés à cette médecine de prévention dans notre académie. La pression mise sur les médecins de prévention est telle qu'ils ne peuvent assurer pleinement leur mission. FO dénonce cette situation. Nous le répétons, le manque de moyen ne saurait justifier une entrave à la réglementation, et c'est bien-sûr notre employeur qui en porte la responsabilité.

C'est le premier CHSCT de cette nouvelle mandature. Cette instance existera-t-elle encore en 2022 ? Rien n'est moins sûr. Néanmoins, la FNEC-FP FO qui n'est pas un corps intermédiaire ou un outil du dialogue social, continuera de porter les revendications des collègues qu'elle représente, y compris via le CHSCT dont l'objet principal est de faire respecter les réglementations en matière de sécurité, de santé et de conditions de travail des personnels, la responsabilité pleine et entière demeurant à l'employeur, ou son représentant.

### **Inclusion scolaire systématique :**

Les fiches RSST relatives à l'inclusion scolaire systématique continuent de remonter, et comme nous l'avons déjà souligné, elles ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La souffrance des collègues est réelle, palpable à chaque visite que les syndicats de la FNEC-FP FO font dans les établissements scolaires.

Aujourd'hui encore, trop d'élèves sont accueillis sans AVS, d'autres espèrent obtenir leur notification avant la fin de l'année. Des personnels AVS, en contrat aidé ou AESH, qui perçoivent un salaire de misère, et dont les conditions de travail difficiles pèsent toujours autant sur la santé de ces personnels. C'est une des raisons pour laquelle notre fédération avec la CGT, la FSU, l'UNSA, la CFDT et SUD, appellent à une mobilisation d'ampleur nationale mercredi prochain.

Alors notre fédération alerte à nouveau : l'inclusion systématique se montre désastreuse dans de nombreux cas. Elle place parfois des enfants dans des situations inadaptées à leurs besoins apportant bien souvent plus de souffrance que de bien. L'inclusion systématique culpabilise les enseignants proches de l'épuisement ou en arrêt maladie, car désarmés, incapables de gérer de tels élèves.

### **Manque de moyen et conditions de travail :**

#### ***Pour les personnels administratifs :***

Fin décembre, notre ministre a confirmé les 400 suppressions de postes d'administratifs en 2019. Cela se traduit par 14 postes en moins pour notre académie.

Au-delà du chiffre, ce sont les conditions de travail des agents qui sont en première ligne impactées. Afin de gérer l'urgence et faire tourner la machine, la polyvalence est devenue quasi incontournable. Les collègues trouvent parfois des solutions quasi artisanales pour répondre à toutes les missions, nouvelles comme anciennes. Ils endossent des responsabilités qui ne sont pas les leurs, en acceptant des tâches nouvelles de plus en plus lourdes et complexes, entraînant stress et surcharge. Les services et les établissements sont logiquement pénalisés par ces suppressions de postes.

Force Ouvrière rappelle que près de 10 000 postes d'administratifs ont été supprimés ces dernières années. Une véritable purge, renforcée par les réformes successives, les mutualisations et réorganisations d'agences comptables ou

de services, le transfert de missions. La pression est constante sur les personnels qui engrangent sans compter les heures supplémentaires de travail non récupérées et non payées.

Les conditions de travail se dégradent alors que le nombre de contractuels, CDD et CDI, est toujours aussi important dans notre administration, collègues sans statut et sans perspective de carrière.

Ces suppressions de postes s'inscrivent bel et bien dans les projets du gouvernement sur la Fonction publique, avec CAP 22, qui préconise notamment des mutualisations de services, mais également dans les projets de fusion des académies qui vont commencer à prendre forme dès cette année.

### ***Pour les enseignants en collège et lycée :***

Les conditions de travail empirent : les classes sont de plus en plus chargées, voire surchargées en Lycée. La multiplication, parfois abusive, des réunions diverses et variées au titre des "missions liées" du décret Hamon peuvent augmenter considérablement le temps de travail des Professeurs qui se sentent contraints d'y répondre favorablement sous peine de risquer d'être pénalisé dans l'avancement PPCR... L'alourdissement des tâches demandées aux Professeurs Principaux, sans rémunération supplémentaire ni décharge de service, rend cette fonction de moins en moins valorisante. Le projet de pouvoir imposer une 2ème heure supplémentaire aux Professeurs n'arrange rien. Certains sont proches du burn-out !

Les incivilités voire les menaces dont font l'objet les Professeurs et les AESH se sur-ajoutent à une situation déjà très tendue. Enseigner dans le secondaire devient de plus en plus stressant : les risques psycho-sociaux n'ont, certainement, jamais été aussi élevés, même dans notre département !

### ***Pour les professeurs des écoles :***

Le recteur l'a confirmé le 14 janvier dernier et ce sera bien une dotation négative de 17 postes pour notre département. A la veille de la préparation de la carte scolaire départementale nous savons d'ores et déjà que c'est une hécatombe qui se prépare et par conséquent notre employeur, une fois de plus, ne répond pas aux besoins des collègues relatifs à la baisse des effectifs dans les classes. Alors oui, vous opposerez la moyenne, le ratio, et puisque notre département rural est celui de l'académie qui compte le plus de petites écoles, vous nous indiquerez que le rapport du nombre de professeur pour 100 élèves est bon. La réalité, c'est que cette dotation austéritaire n'aura pour effet que de fermer davantage de petites écoles, d'aller plus loin dans la désertification dans la droite ligne de votre convention ruralité, et de dégrader partout les conditions de travail des enseignants et par conséquent les conditions d'accueil des élèves.

A cela s'ajoutent des injonctions ministérielles de plus en plus fréquentes, et dont les évaluations nationales en sont le symbole même. En quoi la volonté du ministre, traduite dans des courriers ou des annonces peut-elle avoir un caractère réglementaire ? Ces injonctions se traduisent parfois par des formes de pressions exercées par les IEN, relances répétées, déplacements dans les écoles pour faire passer à tout prix ces évaluations nationales. A cela, Force Ouvrière oppose le respect du statut, et le respect de la liberté pédagogique. C'est en ce sens que nous déposerons un avis aujourd'hui. Ces pressions exercées par la hiérarchie sont inacceptables et impactent le climat scolaire et même la santé des enseignants. Monsieur le directeur académique, le 17 octobre 2018, vous aviez indiqué à une délégation FO être dans l'attente d'un texte réglementaire. La délégation vous avait alors demandé si les collègues qui ne faisaient pas remonter les évaluations pouvaient être inquiétés, et vous aviez répondu que personne ne pouvait être inquiété. Y a-t-il eu publication d'un texte réglementaire relatif aux évaluations nationales depuis le 17 octobre dernier ? A notre connaissance, non.

## **Conclusion**

Si le lien entre les moyens et les conditions de travail n'est plus à prouver, je rappellerai une fois encore le principe de la prévention primaire, ce à quoi devrait tendre le CHSCT : **La prévention primaire** c'est éviter la survenue d'un risque. Elle consiste à en supprimer les causes, à promouvoir un environnement professionnel non accidentogène, à agir sur les facteurs de risque avant l'accident. Avec les dernières mesures prises par notre employeur, et les mesures que vous vous apprêtez prendre vous êtes loin de répondre à cette exigence.